

Anne BLANC,

Députée

2^{ème} circonscription de l'Aveyron

A

Madame Valérie MICHEL-MOREAUX

Préfète de l'Aveyron

Place Charles de Gaulle

12007 RODEZ Cedex

N/Réf. : 21157 AB/CM

R19032021-7

Naucelle, le 24 mars 2021.

Madame la Préfète,

Je souhaite attirer votre attention sur un projet de parc photovoltaïque sur le Causse Comtal dont le permis de construire a été déposé auprès de vos services par la commune de Rodelle en date du 5 mars 2021.

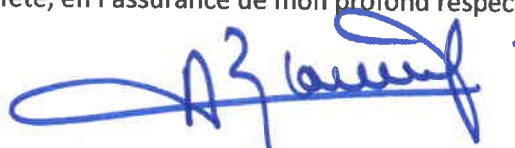
Alertée par un certain nombre de riverains et amoureux du Causse Comtal sur ce dossier, je tiens par la présente à exprimer mon opposition quant à la réalisation en l'état de ce projet dans la droite ligne du positionnement national en défaveur des installations de ce type, qui plus est sur un territoire remarquable tel que le Causse Comtal.

En effet, si le Gouvernement développe un plan de soutien aux acteurs de la filière photovoltaïque à travers des appels à projets et mobilise l'ensemble des acteurs de la filière pour accélérer le déploiement de projets partout en France, la Ministre de la transition écologique partage l'importance de développer les projets photovoltaïques en priorité sur les bâtiments et les terrains dégradés. C'est pourquoi, a été notamment annoncé début 2020 le relèvement de la puissance maximale des projets pouvant bénéficier directement d'un tarif d'achat photovoltaïques sur bâtiment afin d'accélérer le développement de ces projets en les dispensant d'appels d'offres.

Concernant les projets photovoltaïques au sol, les procédures d'appel d'offres du Gouvernement permettent d'orienter les implantations d'installations photovoltaïques au sol vers des terrains dégradés ne pouvant accueillir d'autres projets grâce à un bonus de 9 points attribué pour les projets sur ces types de terrains dits « dégradés ». Cette disposition permet de faciliter le développement des projets au sol sur les friches industrielles et notamment d'aider au renouveau de certains bassins miniers par exemple.

Aussi, je ne doute pas de la prise en compte de la préservation des espaces naturels de notre territoire et de toute la vigilance de vos services en charge de l'instruction de ce type de projet afin que l'atteinte de nos objectifs ambitieux en matière de photovoltaïque se fasse en bonne cohérence avec les autres enjeux du Gouvernement en matière de lutte contre l'artificialisation des sols.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de mon profond respect.



Anne BLANC.